



## Résultats de l'enquête RU de la FHP MCO

### Septembre 2023

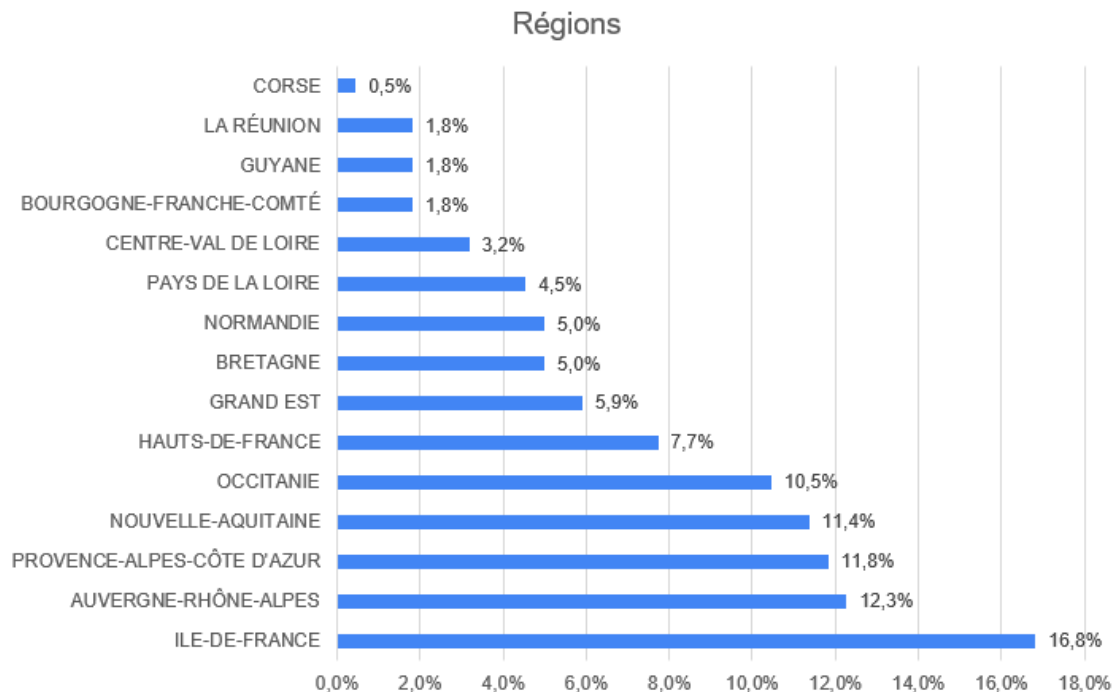
➔ **Contexte et représentation**

L'enquête a été conduite au cours des trois premières semaines du mois de septembre 2023.

Les établissements de santé privés adhérents à la FHP-MCO ont été sollicités pour répondre à un questionnaire en ligne.

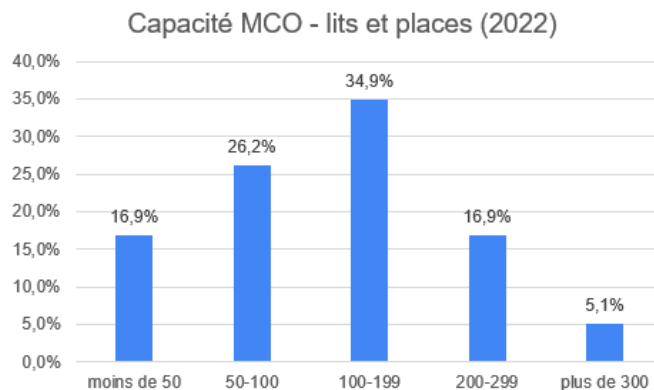
222 réponses ont été collectées dont 220 exploitables et 195 établissements de santé privés MCO. Quelques cliniques et hôpitaux privés SMR et HAD ont également répondu. Toutes les régions sont représentées en cohérence avec les implantations des cliniques et hôpitaux privés sur les territoires (cf. graphique n°1).

Graphique n°1



De même, les répondants représentent toute taille d'établissements de santé privés (cf. graphique n°2)

Graphique n°2



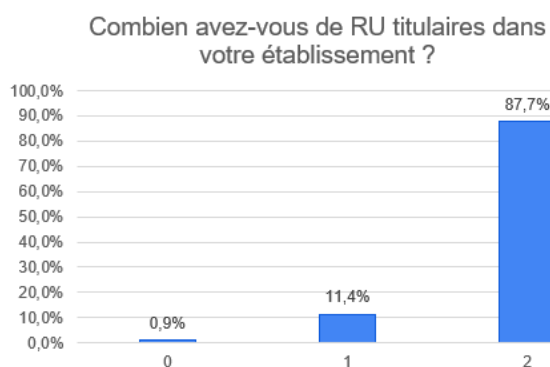
➔ **Quelle est la situation de la représentation des RU au sein des cliniques et hôpitaux privés ?**

**Les associations le plus souvent présentes au sein des établissements de santé (par ordre décroissant de fréquence) :**

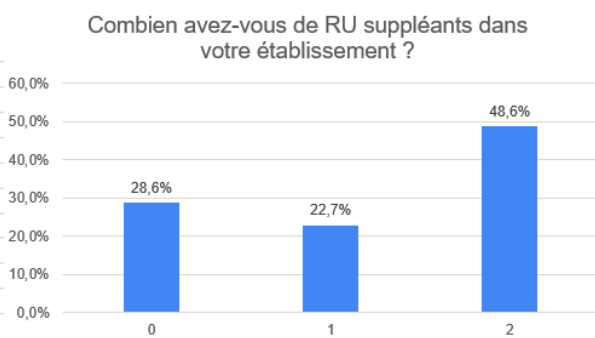
- UDAF/UNAF
- Ligue contre le cancer
- UFC QUE CHOISIR
  
- France REIN
- APF - France Handicap
- ADMD
- Associations de diabétiques
- FNATH – Associations des accidentés de la vie
- Familles rurales / familles de France
  
- JALMAV
- France ALZHEIMER
- LE LIEN
- ADAPEI

Près de 90% des établissements de santé ont 2 représentants des usagers titulaires (cf. graphique n°3). Cependant, la situation est moins satisfaisante pour les représentants des usagers suppléants (cf. graphique n°4) avec moins de 50% des établissements de santé ayant deux suppléants.

Graphique n°3

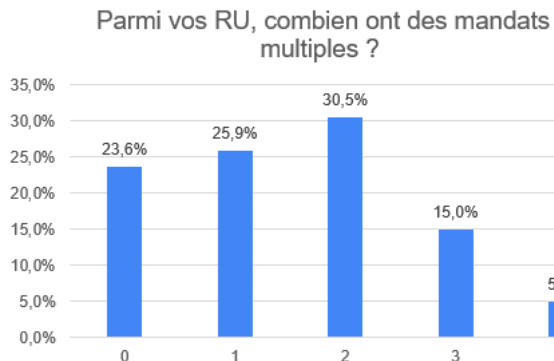


Graphique n°4

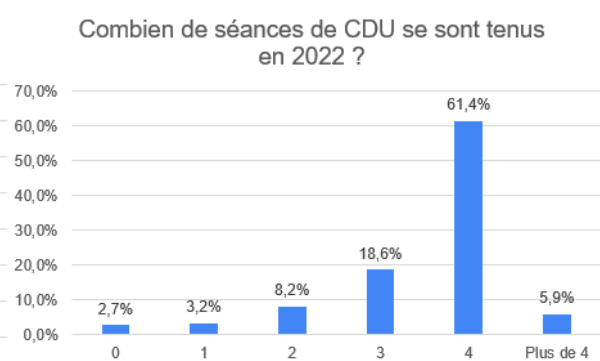


Plus de 75% des établissements de santé soulignent que les représentants des usagers ont des mandats au sein d'autres établissements de santé. Près de 26% des établissements ont un RU dans cette situation de multi-mandat, 30% ont deux RU, 15% trois RU et 5% ont les 4 RU qui siègent au sein de plusieurs établissements de santé (cf. graphique n°5). A souligner qu'un peu plus des 2/3 des établissements de santé assurent au moins 4 CDU par an ; à peine 20% des établissements de santé organisent 3 CDU par an (cf. graphique n°6)

Graphique n°5



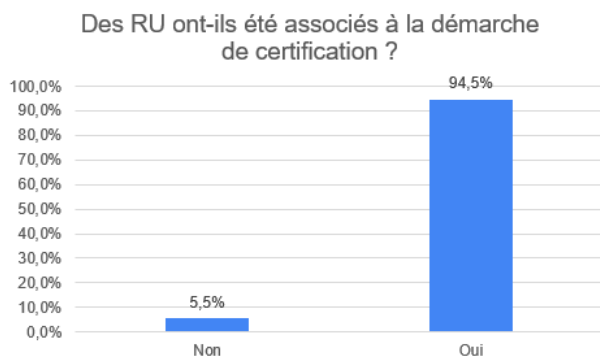
Graphique n°6



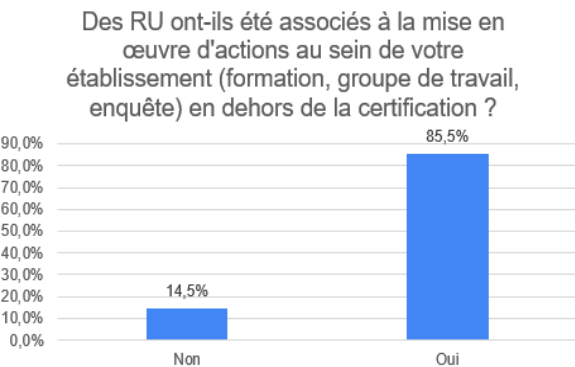
➔ Des RU au-delà des CDU

Les RU s'impliquent bien au-delà des CDU par une participation à la démarche de certification à hauteur de 95% (cf. graphique n°7) mais aussi dans la vie de l'établissement en participant à des groupes de travail (86%) ou à toutes autres actions auxquelles ils participent (cf. graphique n°8).

Graphique n°7

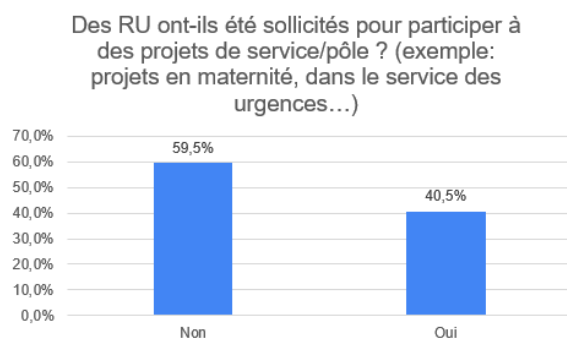


Graphique n°8

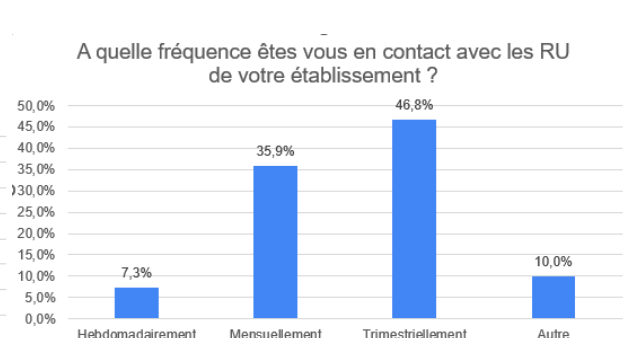


L'implication des RU va jusqu'à participer à des projets de service mais dans des proportions moindres, à hauteur tout de même de 41% (cf. graphique n°9). D'une manière générale, plus de 40% des établissements de santé ont des contacts réguliers (hebdomadaire ou mensuel – cf. graphique n°10)

Graphique n°9

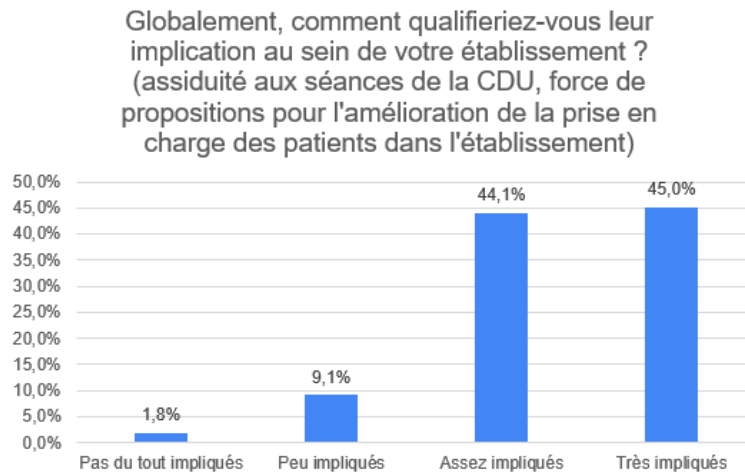


Graphique n°10



Enfin, l'implication des représentants des usagers est vécue positivement puisque près de 90% des établissements de santé ont répondu que les représentants des usagers sont assez voire très impliqués.

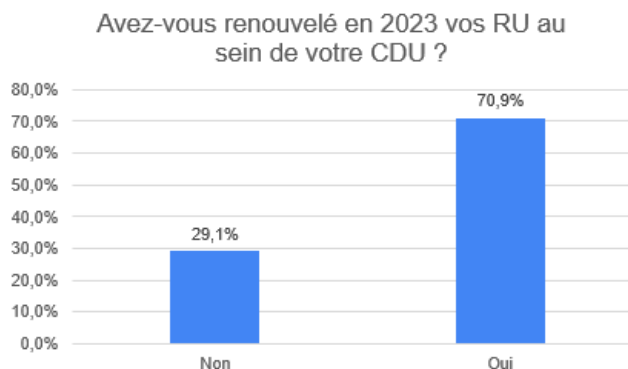
Graphique n°11



### ➤ Des RU renouvelés en 2023

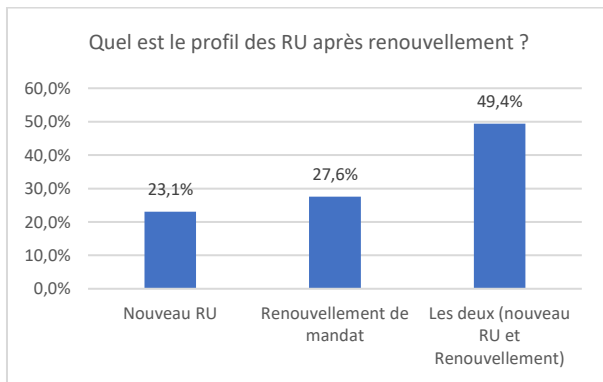
Près de 71% des représentants des usagers ont fait l'objet d'un renouvellement (cf. graphique n°12).

Graphique n°12

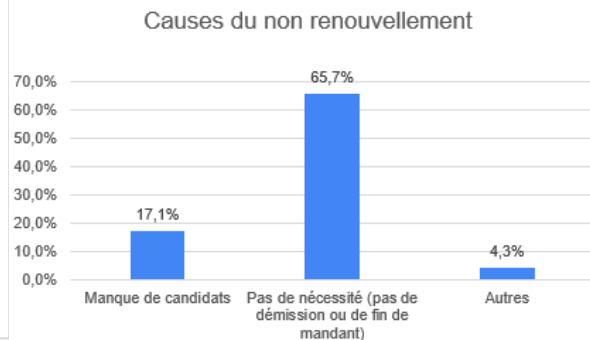


Ce renouvellement conduit pour moins de 25% des établissements à l'accueil de nouveaux RU, pour près de 28% à un renouvellement et pour près de 50% des établissements à connaître une double situation c'est-à-dire à la fois des renouvellements et de nouveaux RU qui arrivent au sein des établissements de santé (cf. graphique n°13). A noter que parmi les 30% des établissements de santé qui n'ont pas renouvelé leurs représentants des usagers, près de 2/3 l'expliquent par une absence de besoin (pas de démission ou pas de fin de mandat) mais 17,1% par manque de candidats RU (cf. graphique n°14).

Graphique n°13



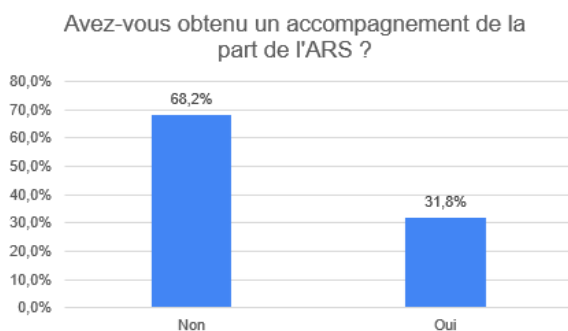
Graphique n°14



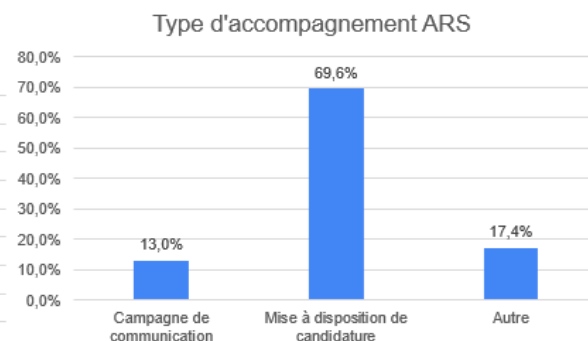
➔ Quel Accompagnement des établissements de santé pour recruter des RU ?

Seul 1/3 des établissements ont disposé d'un soutien de leur ARS pour procéder au recrutement de représentants des usagers (cf. graphique n°15). A noter que pour ceux qui ont été accompagnés par leur ARS, plus de 2/3 d'entre eux ont pu disposer de candidatures (cf. graphique n°16).

Graphique n°15

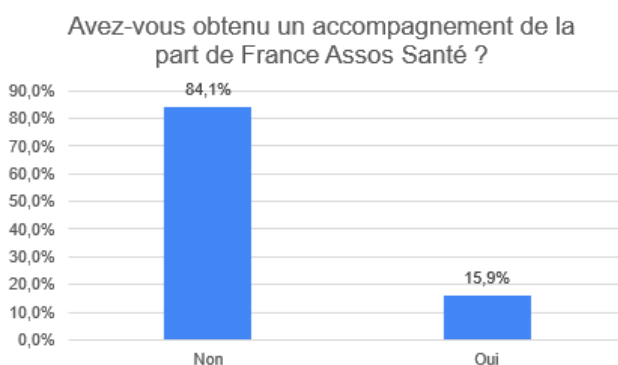


Graphique n°16

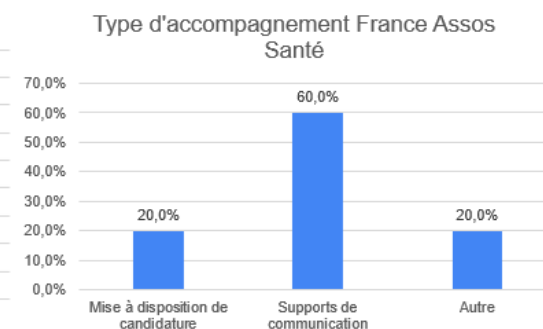


De même, les établissements de santé ont été très peu accompagnés par France Assos Santé à hauteur de 16% (cf. graphique n°17). Cet accompagnement s'est traduit par la mise à disposition de candidature (20% des établissements l'ont signalé) et 60% ont bénéficié d'outils de communication pour faciliter le recrutement des RU (cf. graphique n°18).

Graphique n°17



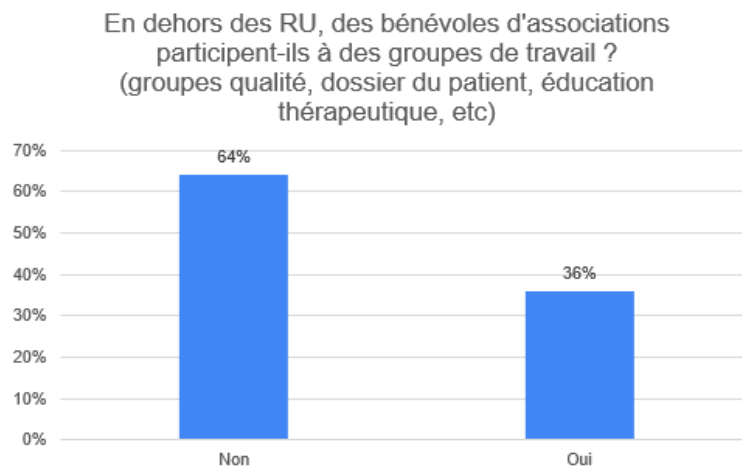
Graphique n°18



➔ **Au-delà des RU, d'autres bénévoles œuvrent au sein des cliniques et hôpitaux privés.**

36% des établissements de santé ont répondu recourir à des bénévoles autres les représentants des usagers.

Graphique n°19



Dans ce cadre hors RU, 34% des établissements ont recours à des bénévoles qui ne sont pas membres d'une association agréée.

Graphique n°20

